

vernement d'entreprendre ces travaux. Pour une raison ou pour une autre, l'affaire n'a pas eu de suite en 1915; mais le conseil déclare aujourd'hui qu'un effort doit être résolument tenté pour engager le Gouvernement à intervenir de quelque façon.

Deux moyens se présentent: l'un serait de faire cesser les enlèvements de sable et l'autre de construire des ouvrages de protection. Je crois savoir que le gouvernement américain a dès longtemps mis un terme à toute opération de ce genre dans la partie du lac Érié qui est à lui, et le conseil désirerait faire sentir au Gouvernement la nécessité de mettre fin à ces excavations, soit par acte exprès de sa part, soit par l'imposition d'une taxe sur le gravier que l'on exporte, et de faire par là que ce commerce soit sans profit. Vous savez probablement quels sont ceux qui dirigent ces opérations; ce sont des Américains d'origine allemande établis à Sandusky, et ils réalisent des bénéfices énormes, dont le gouvernement fédéral, non plus que le gouvernement d'Ontario, ni le township de Pelée ne tirent aucun revenu. Il va sans dire qu'ils ont de l'argent à dépenser, et nul doute qu'ils ne soient en mesure de trouver des ingénieurs prêts à déclarer que leurs opérations ne sont pas la cause du mal dont on se plaint. Ils établiront sans doute que l'érosion se produit ailleurs, mais les habitants de l'île savent que depuis que se pratiquent sur une grande échelle ces opérations de dragage, l'érosion a doublé de force et d'intensité. Ils savent que, depuis le commencement de ces creusages, la protection naturelle dont ils jouissaient jusque-là leur a été enlevée.

Il est pour ainsi dire de toute évidence que le creusement d'un immense bassin au sud de l'île y amènerait tout ce qui se détacherait de ses rives. En effet, les courants qui longent les rives est et ouest allant du nord au sud, les bancs de sable qui existaient autrefois le long des rives et subsistaient la plus grande partie de l'effort des vagues, sont maintenant disparus, et les vagues se brisent directement sur la rive. Voilà surtout ce qui précipite l'érosion; aussi les insulaires conçoivent-ils qu'il leur faut lutter, et lutter jusqu'au bout, et que s'ils ne peuvent réussir à obtenir la protection qu'ils implorent et à faire cesser ces excavations, il ne leur restera plus qu'à abandonner toute idée de posséder de la propriété dans l'île ou de s'y créer un foyer permanent.

Il y a quelques jours j'ai écrit au ministère des Travaux public pour obtenir un exemplaire du rapport de l'ingénieur régional et des exemplaires de certains autres rapports relatifs à des opérations de même nature dans le voisinage de Pointe-Pelée. Je tiendrais à avoir ces rapports afin de pouvoir les étudier soigneusement avec le conseil, puis nous tiendrions à aller à Ottawa pour y rencontrer avec vous le ministre des Travaux publics et, si possible, le ministre intérimaire sir Thomas White, afin de discuter la question au point de vue technique ainsi que la question de savoir s'il faudrait plutôt cesser d'exporter du gravier du voisinage de l'île ou imposer une taxe d'exportation sur cet article. Le conseil me dit que vous êtes au fait de toute la question, et désireux de lui aider. Voilà pourquoi je me suis senti encouragé à vous en faire un si long exposé. Le conseil tiendrait que l'entrevue eût lieu aussitôt que possible, attendu que ses membres seront bientôt retenus par leurs travaux agricoles. Cependant, leur fil de téléphone ne fonctionnant pas, il faut, d'ordinaire, une couple de jours, au moins, pour communiquer

[M. Brien.]

avec eux. Veuillez donc me faire savoir par télégramme, et aussi longtemps d'avance que possible, la date que le ministre aura fixée pour l'entrevue.

J. G. Kerr.

M. Kerr est engagé depuis peu comme avocat de la municipalité de l'île Pelée; cette municipalité en a essayé plusieurs autres dans le passé.

L'hon. M. MEIGHEN: Qui a changé?

M. BRIEN: Les demandeurs ont changé d'avocats en différents temps, dans l'espoir de mieux réussir. La lettre que je viens de lire donne à penser que les ingénieurs ont recommandé de protéger l'île contre l'érosion, au moyen d'épis et de supports; mais jamais ils n'ont fortement recommandé d'empêcher l'enlèvement du sable, d'où provient tout le mal.

L'entrevue demandée dans la lettre ci-dessus fut fixée et eut lieu, mais elle n'eut pas d'autres résultats que d'apprendre à ceux qui l'avaient demandée, que cette question étant du domaine purement provincial, le ministre ne croyait pas avoir juridiction. Cependant, après qu'on lui eût représenté que son ministère était responsable de l'entretien d'un poste de sauvetage sur la pointe Pelée, et d'une maison pour le logement de l'équipe consacrée au sauvetage; que le même état de choses régnait ici que sur l'île; que s'il persistait à régner, la pointe Pelée serait bientôt détruite, et, avec telle, le poste de sauvetage et la maison destinée à loger l'équipe de sauvetage, le ministre des Travaux publics promit d'étudier la question avec soin, et quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 8 avril 1919, il m'adressait la lettre que voici:

J'ai étudié avec beaucoup d'attention les questions qui m'ont été soumises par vous et vos commettants, la semaine dernière, au sujet de l'île Pelée. Après avoir lu avec soin les notes des avocats occupant en faveur de l'île, je n'ai pas encore pu voir où le Gouvernement fédéral intervient, ni s'il est responsable, à un degré quelconque, de la malheureuse situation où se trouvent ces gens-là. En effet, d'après les déclarations qu'on a faites, je reconnais que cette île importante est menacée de dommages sérieux. Il semble que la province d'Ontario avait commencé par concéder un banc de sable, à l'extrémité sud de l'île, à un nommé McCormick; que, plus tard, elle a loué une grande partie de l'île, du côté est, où différentes gens ont pris d'immenses quantités de gravier, et je présume qu'elle perçoit des redevances sur le gravier enlevé de la partie de l'île qui a été louée. On prétend, maintenant, que, par suite du dragage, le sable et le gravier de la partie supérieure de l'île sont charroyés vers la partie inférieure pour prendre la place du sable et du gravier enlevés par les locataires. Il me paraît inutile de consacrer de l'argent à la protection des rives de l'île tant qu'on n'aura pas fait disparaître la véritable cause de la difficulté, c'est-à-dire, tant que la province d'Ontario